

## MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne

07160 MARIAC

### DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016 à 20 h 30

---

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents** : 13 (1 pouvoir : Alexandra MAZA-SANIAL et 1 excusé : Luc DELON)

**Votants** : 14 (1 pouvoir : Alexandra MAZA-SANIAL)

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A)** : Monsieur le Maire revient sur le sujet abordé lors du dernier conseil du 4 janvier 2016 de la DIA reçue le 16 décembre 2015 du notaire à propos d'un terrain appartenant à la famille DEJOUX pour une des deux parcelles d'environ 1 400 m2 pour un prix de 56 980 € soit 40 € le m2.  
Il confirme que la décision de préempter ou non doit l'être avant le 16 février 2016.  
Il rappelle que le conseil municipal lui a donné certaines délégations par délibération du 20 juin 2014 et notamment selon l'alinéa 21 d'exercer au nom de la commune jusqu'à 80 000 € le droit de préemption défini par l'article L 214- du code de l'urbanisme.  
En conséquence il n'y a pas de vote du conseil municipal, c'est le maire qui décide et rend compte de cette décision devant le conseil municipal dans le cadre normal de l'article L 2122-23 du CGCT.  
Monsieur le Maire décide d'exercer ce droit à un prix inférieur à celui proposé soit 35 € le m2 et expose son souhait de pouvoir acquérir la 2<sup>ème</sup> parcelle (hors DIA) afin de réaliser un projet de lotissement comprenant au total 3 à 4 lots.
- **DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC** : Suite au devis demandé au SDE 07 pour 74 lampadaires, le conseil municipal décide de donner son accord. Les mâts seront conservés et repeints et il n'y aura que les lanternes à changer. La participation communale sera de 39 579.01 € pour un montant de travaux de 60 772.01 € TTC sachant qu'une demande de subvention sera faite auprès du SDE.
- **TRAVERSEE DE MARIAC** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le projet a été validé par le Département avec cependant des remarques faites par le service sécurité. Un rendez-vous va être fixé prochainement (16/02/2016).
- **MARCHE GEOSITE DE GIROND** : La date limite de réception des dossiers était fixée au 25 janvier 2016 pour l'étude d'interprétation de la vallée des tuiliers. Au final, seulement trois cabinets ont répondu à l'appel d'offres. Avec le PNR et un représentant de la CCVEyrieux les candidatures ont été examinées et le choix s'est porté sur le cabinet Emmanuel COUDEL situé dans le Doubs. Mr Marcel COTTA rappelle que l'étude est à la charge de la commune et que la réalisation est de la compétence de la CCVEyrieux. Un COPIL (comité de pilotage) sera composé de 7 personnes afin de mener à bien cette opération. Une prochaine rencontre va être programmée.
- **QUESTIONS DIVERSES** :
  - ✚ **VDSL** : Le répartiteur de Pont de Fromentières est passé en VDSL. Cette ouverture du VDSL est disponible depuis le 26 janvier 2016.  
Cette nouvelle technologie (ADSL boosté) offre au même prix un débit exceptionnel de 30 à 70 Mbit/s aux habitants situés dans un rayon de 1km à 1,5km autour du central de Pont de Fromentières.  
Les habitants raccordés à Pont de Fromentières appellent Orange au 3900 (résidentiels) ou 3901 (Pro) pour souscrire ou modifier leur offre ORANGE ou ils passent en boutique la plus proche, car il faut la nouvelle Livebox NOIRE et le décodeur TV pour bénéficier pleinement du service VDSL d'Orange.

- ✚ **Recensement population** : Mr ROCHE informe les membres du CM que les 2 agents recenseurs ont bien débuté leur tournée mais que certaines personnes ne remplissent pas toujours correctement les renseignements demandés sur les documents. Il rappelle que le recensement est obligatoire et que les réponses restent confidentielles pour l'INSEE.
  
- ✚ **Epicerie** : Les présentoirs pour la presse ont été commandés et si la commission qui doit se réunir d'ici la fin du mois est favorable alors la presse pourra être disponible.
  
- ✚ **Correspondant ERDF** : MMrs ROCHE et FOUREZON ont reçu le nouveau correspondant d'ERDF. Pour développer le réseau et améliorer l'alimentation électrique, des travaux d'enfouissement des lignes vont être réalisés jusqu'à Dornas et des frais importants sont dus aux élagages. Un service gratuit pour les particuliers est mis en place avec ERDF et le SDE 07 afin d'avertir à l'avance des éventuelles coupures d'électricité pour travaux.  
**Le site : [www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr)**
  
- ✚ **Suppression école** : Mr ROCHE informe les membres du CM que l'école de Dornas va être supprimée à la prochaine rentrée scolaire.
  
- ✚ **Chiens** : Mr ROCHE rappelle encore une fois le problème des chiens qui divaguent et qui font « leurs besoins » sur la voie publique.

**Fin de séance à 22 h 15.**